

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 18
Votants : 20

L'an deux mil dix-neuf, le 9 avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis NOUHAUD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2019

PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. AUROY Olivier, M. BOURDOLLE Philippe, Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte, M. DOUDARD Christian, Mme DUGUET Nicole, M. EJNER Pascal, Mme GOUILLON Agnès, M. JANICOT Philippe, Mme LALEU Marie-Laure, Mme MAURIN Marie-Hélène, M. NOUHAUD Jean-Louis, Mme PELMOINE Agnès, Mme PERRIER Sylvie, M. SAUVAGNAC Bernard, Mme SAZERAT Sandrine, M. SCHOENDORFF Frédéric, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à Mme DUGUET Nicole), M. MERILLOU Stéphane, M. VIANELLO Pascal (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), M. VINCENT François

Secrétaire de séance : M. SCHOENDORFF Frédéric

Affiché le : 11/04/2019

3. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Madame Agnès Goumillou, Adjointe au Maire en charge des Finances, présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2018 dressé par Madame la Trésorière de Pierre-Buffière pour le budget général.

Après s'être fait présenter :

- Le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent pour l'année 2018,
- les titres définitifs des créances à recouvrer
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés
- les bordereaux des titres de recettes
- les bordereaux des mandats
- le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers
- l'état de l'Actif
- l'état du Passif
- l'état des restes à recouvrer
- l'état des restes à payer
- l'état des restes à réaliser

Après s'être assuré que Madame le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice comptable 2017, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés pour l'année 2018, et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Madame la Trésorière pour le budget général, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE 20	POUR 20	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le Maire
Jean-Louis NOUHAUD

